



Avis de la CDPENAF du 27 janvier 2022

| Nom du demandeur | Nature de la construction | Commune | Avis |
|--|--|--------------------------|--|
| GAEC DE LA RUE NEUVE, représenté par M. Jonathan LERAT | Construction de deux bâtiments à usage de stockage de foin, de récoltes, de matériel et pour les animaux avec panneaux photovoltaïques | Bournainville-Faverolles | Avis défavorable à l'unanimité : La nécessité des bâtiments pour l'exploitation agricole n'est pas justifiée, leur implantation et leur orientation ne sont pas optimisées au regard de la consommation d'espace qu'ils génèrent |
| SAS DE LA MOTTE, représentée par M. Gilles PETIBON | Construction d'un bâtiment à usage de stockage de matériel | Piseux | Avis favorable à l'unanimité |
| M. Fabien VANNOOTE | Construction d'une habitation | Treis-Saints-en-Ouche | Avis défavorable à la majorité : Le projet est consommateur de foncier agricole et un logement de fonction existe déjà en continuité du corps de ferme de l'exploitation. Les membres de la commission relèvent que le pétitionnaire n'habite qu'à environ 2 km de son site d'élevage. La situation ne nécessite donc pas la création d'un deuxième logement à proximité du corps de ferme. |
| FREE MOBILE, représenté par M. Maxime LOMBARDINI | Installation d'un relais de radiotéléphonie | Harcourt | Avis favorable à l'unanimité |
| Mme Lucie LESEIGNEUR | Construction d'une chèvrerie et d'une fromagerie | Cauverville-en-Roumois | Avis favorable à l'unanimité |
| M. Thierry COUPEAU | Construction d'un bâtiment à usage de stockage de foin | Saint-Pierre-des-Ifs | Avis favorable à l'unanimité Les membres recommandent que le bâtiment soit réalisé en bois, pour une meilleure insertion paysagère. |

| Nom du demandeur | Nature de la construction | Commune | Avis |
|---|---|-------------------------|--|
| M. Thomas BRUNET | Construction d'un bâtiment à usage de stockage de fourrage | Sait-Denis-d'Augerons | Avis favorable à l'unanimité |
| GAEC EMMANUEL, représenté par M. Fabien BEAUNIER | Construction d'un bâtiment à usage de stockage de fourrage avec panneaux photovoltaïques en toiture | Saint-Mards-de-Fresne | Avis défavorable à la majorité : Le projet est consommateur de foncier agricole et nécessiterait l'arrachage de pommiers, qui plus est dans un secteur sous AOP. Les membres proposent au pétitionnaire d'étudier une nouvelle implantation du projet, n'impactant pas ce verger. |
| M. Alain PINCHON | Construction d'un bâtiment à usage de magasin de vente de produits fermiers | Saint-Leger-du-Gennetey | Avis défavorable à la majorité. Le projet est consommateur de foncier agricole et sa nécessité au regard de l'exploitation n'est pas justifiée. |
| SCEA CENTRE EQUESTRE DE LA BONDE, représentée par M. Quentin VOELTZEL | Reconstruction d'un bâtiment agricole (régularisation) | Lorleau | Avis défavorable à la majorité Le projet n'est pas justifié au regard de l'activité agricole. La réhabilitation du bâtiment ne correspond pas à un usage agricole, d'autant plus qu'une demande précédente l'envisageait comme un lieu de vie. |

Contact secrétariat CDPENAF : ddtm-sprat-pat@eure.gouv.fr

Le directeur départemental adjoint
président de séance



Dominique ETIENNE